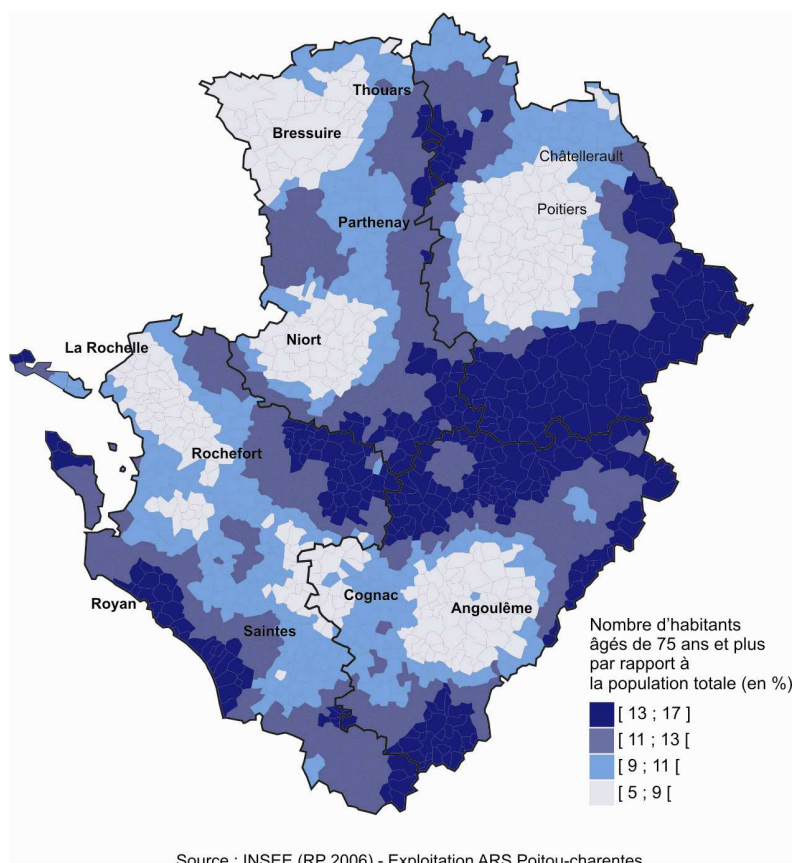


## La prise en charge de la dépendance des personnes âgées

La région Poitou-Charentes se caractérise par une population plus âgée que la moyenne nationale : les personnes de 60 ans ou plus représentent plus d'un quart de la population contre 21 % en France métropolitaine. A terme, le nombre de personnes de cette même tranche d'âge va fortement progresser : d'après les projections de population établies par l'Insee, il augmenterait de 54 % entre 2005 et 2030.

La prise en charge de la dépendance des personnes âgées constitue donc un enjeu majeur pour les acteurs de la politique médico-sociale. Aussi, les services de l'État et les collectivités territoriales ont souhaité se doter d'un tableau de bord permettant de mieux connaître les populations concernées, leurs besoins et modes de prises en charge.

Ce document de travail a pour objectif de rassembler des statistiques sur les personnes âgées autour de plusieurs thèmes. Tout d'abord, il fournit des données de cadrage sur le contexte territorial (démographie, migrations, mode de cohabitation des personnes âgées de 60 ans et plus, revenus). Ensuite, il présente l'offre d'équipements et de services en établissements et à domicile. Enfin, il illustre la population concernée, bénéficiaire d'interventions (aide sociale, santé, consommation de soins).



Source : INSEE (RP 2006) - Exploitation ARS Poitou-charentes

# I - LE CONTEXTE TERRITORIAL (1)

Début 2006, plus d'un quart de la population a 60 ans ou plus en Poitou-Charentes. C'est plus qu'en France (21 %), quels que soient les départements. Cette proportion atteint 28 % en Charente-Maritime. Dans ce département, 12 600 personnes âgées de 60 ans ou plus s'y sont installées depuis moins de 5 ans ; parallèlement 5 300 l'ont quitté. Rapporté à la population, ce solde migratoire place la Charente-Maritime parmi les départements les plus attractifs.

En Poitou-Charentes, on compte 90 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 67 pour 100 en France métropolitaine. La population continuera de vieillir en raison de l'allongement de la vie et l'arrivée des générations nombreuses issues du baby-boom, nées entre 1946 et 1975. Selon les projections de population de l'Insee, en 2030 le Poitou-Charentes compterait 1 870 000 habitants dont 658 000 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 35 % de la population totale. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait de 40 % dans les vingt prochaines années, celles âgées de 75 ans de 44 %.

Début 2006, 90 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent dans leur résidence principale, 40 % d'entre elles vivent seules. Les hommes de cette tranche d'âge vivent beaucoup moins souvent seuls (20 % d'hommes soit 13 400, 53 % de femmes soit 51 800) que les femmes. Plus de 7 hommes sur 10 vivent en couple contre moins de 3 femmes sur 10.

Environ 10 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent en collectivités, principalement dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

En Poitou-Charentes, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire est de 1534 euros par mois. Il est inférieur de 16 % à celui de personnes âgées de 60 à 74 ans. La Charente-Maritime, qui accueille des retraités aisés, dispose du niveau de vie le plus élevé de la région : 1879 euros pour les 60 à 74 ans, 1607 pour les 75 ans et plus.

Plus de 16 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent en-dessous du seuil de pauvreté (908 euros par mois). Ce taux dépasse largement celui observé en France métropolitaine (11%) et en province (11,8%).

## Définitions

### Indice de vieillissement

Nombre de personnes âgées pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il est généralement calculé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ici il a été calculé selon différentes tranches d'âges.

### Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

### Projections de population

L'Insee a réalisé de nouvelles projections de population à l'aide du modèle OMPHALE incluant la connaissance de la population en 2005. La population au 1er janvier 2005 est issue des Estimations Localisées de Population ainsi que des Enquêtes Annuelles de Recensement, disponibles mi-2006. Elles n'intègrent donc pas d'éventuelles révisions ultérieures. La méthode du modèle OMPHALE consiste à simuler l'évolution des effectifs par sexe et âge de la population d'une zone à partir de trois composantes : la natalité, la mortalité et les migrations. Ainsi applique-t-on à la population des quotients de fécondité, de mortalité et de migration. Ces quotients par sexe et âge sont déterminés en prenant en compte les tendances observées entre 1990 et 2005. Ces projections, qui aident à éclairer l'avenir, ne peuvent donc être assimilées à des prévisions.

## Population au 1er janvier 2006

	Nombre de personnes âgées de :		
	60 ans ou plus	65 ans ou plus	75 ans ou plus
Charente	91 368	72 746	37 973
Charente-Maritime	165 860	130 694	67 093
Deux-Sèvres	89 787	71 959	37 539
Vienne	97 194	77 271	40 262
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>444 209</b>	<b>352 669</b>	<b>182 867</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>13 121 730</b>	<b>10 208 358</b>	<b>5 124 109</b>

Source : Insee, RP 2006

## Répartition de la population âgée de 60 ans et plus dans l'ensemble de la population (%)

	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	Personnes âgées de :				
		60 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	60 ans et plus
Charente	347 040	5.4	10.0	8.2	2.8	26.3
Charente-Maritime	598 921	5.9	10.6	8.5	2.7	27.7
Deux-Sèvres	359 712	5.0	9.6	7.8	2.6	25.0
Vienne	418 453	4.8	8.8	7.1	2.5	23.2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>1 724 126</b>	<b>5.3</b>	<b>9.8</b>	<b>8.0</b>	<b>2.7</b>	<b>25.8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>61 399 719</b>	<b>4.7</b>	<b>8.3</b>	<b>6.3</b>	<b>2.0</b>	<b>21.4</b>

Source : Insee, RP 2006

## Pour en savoir plus :

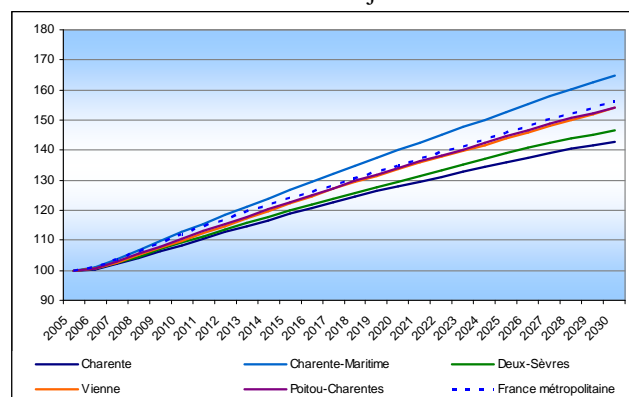
Projections de population à l'horizon 2030 : la Charente-Maritime et la Vienne alimentent l'augmentation en Poitou-Charentes, décimal Insee Poitou-Charentes, n° 273, août 2007.

Indice de vieillissement au 1<sup>er</sup> janvier 2008

	60-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	65 ans et plus
Charente	72.4	38.1	14.4	96.6
Charente-Maritime	76.9	38.5	14.0	99.1
Deux-Sèvres	62.5	33.4	12.3	84.4
Vienne	57.9	30.0	11.7	77.0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>68.1</b>	<b>35.2</b>	<b>13.1</b>	<b>89.9</b>
France métropolitaine	53.9	25.9	9.2	67.3

Source : Insee, ELP 2007

Évolution de la population âgée de 60 ans et plus à l'horizon 2030. Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2005.



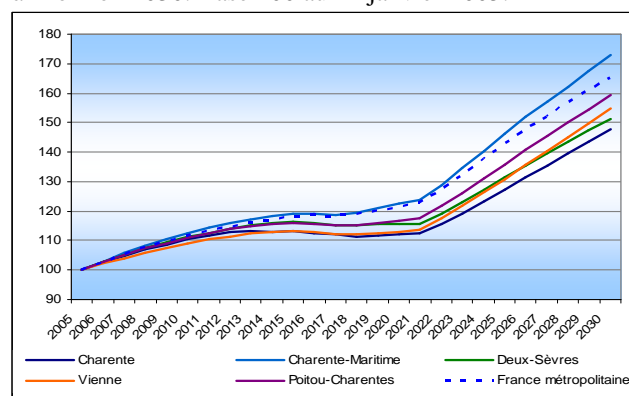
Source : Insee, projections de population, modèle omphale.

Espérance de vie à 60 ans en 2006 (ans)

	Hommes	Femmes
Charente	22	27
Charente-Maritime	22	27
Deux-Sèvres	23	27
Vienne	22	27
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>22</b>	<b>27</b>

Source : Insee, Etat civil, ELP au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Évolution de la population âgée de 75 ans et plus à l'horizon 2030. Base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2005.



Source : Insee, projections de population, modèle omphale.

Répartition de la population âgée de 60 ans et plus à l'horizon 2030 (en %)

	Années	60 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus
Charente	2010	6.8	9.4	8.3	3.3	27.7
	2020	7.5	13.7	7.6	4.4	33.1
	2030	7.2	14.5	11.7	4.4	37.7
Charente-Maritime	2010	7.3	10.1	8.4	3.3	29.1
	2020	7.5	14.4	7.8	4.2	33.8
	2030	7.2	14.5	11.7	4.2	37.6
Deux-Sèvres	2010	6.6	9.1	7.9	3.3	26.9
	2020	7.1	13.0	7.3	4.4	31.8
	2030	7.0	14.0	11.0	4.4	36.4
Vienne	2010	6.0	7.9	6.8	2.9	23.5
	2020	6.3	11.2	5.9	3.4	26.8
	2030	5.9	11.2	8.8	3.3	29.2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>2010</b>	<b>6.7</b>	<b>9.2</b>	<b>7.9</b>	<b>3.2</b>	<b>27.0</b>
	<b>2020</b>	<b>7.1</b>	<b>13.2</b>	<b>7.2</b>	<b>4.1</b>	<b>31.5</b>
	<b>2030</b>	<b>6.8</b>	<b>13.6</b>	<b>10.8</b>	<b>4.1</b>	<b>35.2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2010</b>	<b>6.0</b>	<b>7.9</b>	<b>6.3</b>	<b>2.5</b>	<b>22.7</b>
	<b>2020</b>	<b>6.1</b>	<b>11.0</b>	<b>5.9</b>	<b>3.2</b>	<b>26.2</b>
	<b>2030</b>	<b>6.1</b>	<b>11.2</b>	<b>8.7</b>	<b>3.3</b>	<b>29.3</b>

Source : Insee, projections de population, modèle omphale.

# I - LE CONTEXTE TERRITORIAL (2)

## Définitions

### Migrations

- le solde migratoire interdépartemental est la différence entre le nombre d'entrants dans le département, en provenance du reste de la métropole et le nombre de sortants du département, vers le reste de la métropole.
- le taux annuel de migration nette est le rapport entre le solde migratoire annuel et la population moyenne du département. Il permet de comparer les soldes migratoires des départements entre eux.

### Mode de vie

La population des ménages recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant en collectivité (EHPAD notamment).

### Revenu disponible d'un ménage

C'est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfiques, ...), de remplacement (allocations chômage, retraites, ...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

### Niveau de vie d'un individu

C'est le rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

### Unité de consommation (UC)

Le nombre d'UC d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte est le suivant :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0.3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion des personnes ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. L'INSEE et l'Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (ONPES) ont adapté la norme européenne qui retient le seuil de 60% du niveau de vie médian. En France, le taux de pauvreté est de 13.4% en 2007. Cela correspond à un niveau de vie inférieur à 908 euros par mois.

### Allocation supplémentaire du minimum vieillesse

A partir de 2007, les allocataires du minimum vieillesse regroupent l'ensemble des personnes de 65 ans et plus qui perçoivent une allocation leur permettant d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Jusqu'en 2006, les allocataires du minimum vieillesse correspondaient aux seuls bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse. Depuis 2007, suite à l'application de la réforme visant à simplifier le minimum vieillesse, les nouveaux bénéficiaires perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), les anciens continuant à percevoir l'ASV. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse correspond aux bénéficiaires de l'ASV et à ceux de l'ASPA.

### Pour en savoir plus :

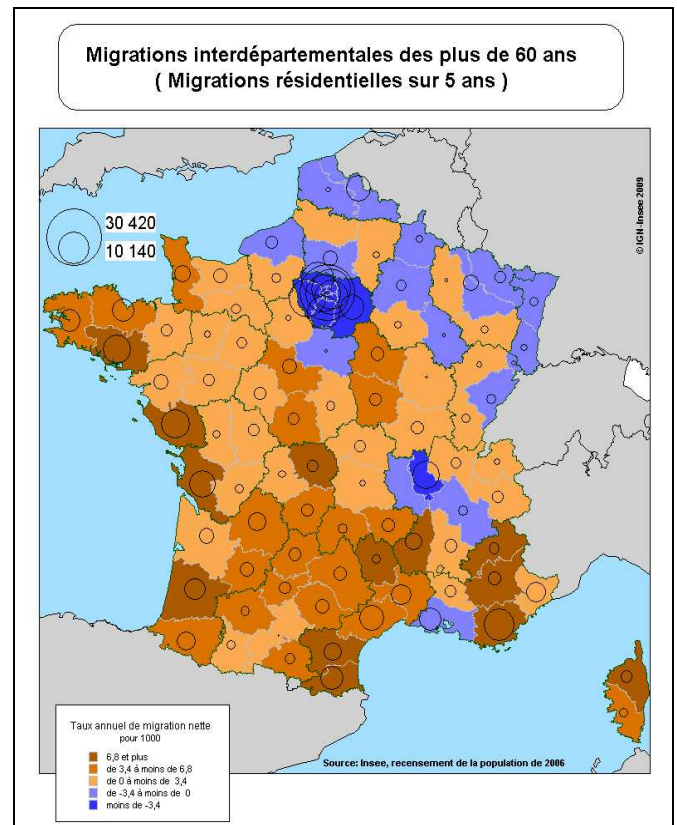
- Un picto-charentais sur huit vit sous le seuil de pauvreté en 2004, Décimal Insee Poitou-Charentes, n°283, octobre 2008.
- "Les migrations entre départements : le sud et l'ouest toujours plus attractifs, Insee Première, n° 1248, juillet 2009.

Répartition de la population âgée de 65 ans et plus selon son lieu de résidence 5 ans auparavant

	65 à 79 ans	80 ans et plus	Ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus
Même logement	87.6	82.4	86.1
Autre logement de la même commune	3.4	5.4	4.0
Autre commune du même département	4.2	8.6	5.5
Autre département de la même région	0.6	0.8	0.6
Autre région en France métropolitaine	3.5	2.7	3.3
Dom - Collectivité d'outre-mer et étranger	0.6	0.1	0.5
Ensemble	100.0	100.0	100.0

Champ : région Poitou-Charentes

Source : Insee, RP2006 exploitation principale



Taux annuel de migration avec le reste de la France, par âge (pour 1 000 personnes)

	60-74 ans	75 ans et plus	Ensemble des 60 ans et plus
Charente	2.6	0.7	1.8
Charente-Maritime	13.8	2.4	9.1
Deux-Sèvres	3.0	-0.1	1.7
Vienne	3.5	2.0	2.9
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>7.1</b>	<b>1.4</b>	<b>4.7</b>

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire.

**Note de lecture :** Les échanges migratoires du Poitou-Charentes avec le reste de la France se soldent en moyenne chaque année par un gain de 7 personnes de 60 à 74 ans pour 1 000 personnes âgées de 60 à 74 ans.

**Migrations •**  
**Mode de vie des personnes âgées de 60 ans ou plus • Revenus •**

Répartition de la population des ménages vivant dans leur résidence principale, selon l'âge et le mode de vie (en %)

	Mode de vie	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 ans ou plus	60 ans et plus
Charente	Personnes seules	17	19	23	32	46	27
	Personnes non seules	83	81	77	68	54	73
	<i>dont en couple sans enfant</i>	69	68	65	57	39	59
Charente-Maritime	Personnes seules	18	20	25	31	45	28
	Personnes non seules	82	80	75	69	55	72
	<i>dont en couple sans enfant</i>	69	70	66	60	43	61
Deux-Sèvres	Personnes seules	14	18	23	32	46	26
	Personnes non seules	86	82	77	68	54	74
	<i>dont en couple sans enfant</i>	72	71	66	58	42	62
Vienne	Personnes seules	17	18	24	33	50	29
	Personnes non seules	83	82	76	67	50	71
	<i>dont en couple sans enfant</i>	68	71	66	58	39	60
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>Personnes seules</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>28</b>
	<b>Personnes non seules</b>	<b>83</b>	<b>81</b>	<b>76</b>	<b>68</b>	<b>53</b>	<b>72</b>
	<i><b>dont en couple sans enfant</b></i>	<b>69</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>59</b>	<b>41</b>	<b>61</b>
France métropolitaine	<b>Personnes seules</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>30</b>
	<b>Personnes non seules</b>	<b>81</b>	<b>78</b>	<b>73</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>70</b>
	<i><b>dont en couple sans enfant</b></i>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>53</b>	<b>37</b>	<b>55</b>

Source : Insee, RP 2006, exploitation principale.

Revenu disponible et niveau de vie moyen selon l'âge du référent fiscal en 2007 (par mois)					Taux de pauvreté monétaire	
	revenu disponible moyen d'un ménage		niveau de vie moyen d'une personne		Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal du ménage	
	60-74 ans	75 ans et plus	60-74 ans	75 ans et plus	de 60 à 74 ans en %	75 ans et plus en %
Charente	2 498 €	1 913 €	1 772 €	1 517 €	10.4	16.8
Charente-Maritime	2 629 €	2 023 €	1 879 €	1 607 €	8.8	14.2
Deux-Sèvres	2 449 €	1 804 €	1 736 €	1 427 €	10.1	18.8
Vienne	2 585 €	1 893 €	1 846 €	1 519 €	9.2	17.2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>2 559 €</b>	<b>1 929 €</b>	<b>1 822 €</b>	<b>1 534 €</b>	<b>9.4</b>	<b>16.3</b>
<b>France de province</b>	<b>2 640 €</b>	<b>2 037 €</b>	<b>1 860 €</b>	<b>1 631 €</b>	<b>9.5</b>	<b>11.8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 765 €</b>	<b>2 145 €</b>	<b>1 934 €</b>	<b>1 719 €</b>	<b>9.7</b>	<b>11.0</b>

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri)  
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2007

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse

	Nombre d'allocataires 65 ans et plus	Nombre d'allocataires pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus
Charente	3 866	5.3
Charente Maritime	5 065	3.9
Deux Sèvres	3 531	4.9
Vienne	3 713	4.8
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>16 175</b>	<b>4.6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>517 907</b>	<b>5.1</b>

Source : estimations Drees au 1er janvier 2008, Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), enquête Drees (CNAV et RSI).

## II – L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES (1)

Début 2010, la région Poitou-Charentes compte 457 structures d'hébergement pour personnes âgées et offre un peu plus de 27 400 places d'hébergement complet, temporaire, en accueil de jour ou de nuit. Les EHPAD représentent 84 % de la capacité d'accueil totale. Le taux d'équipement qui rapporte le nombre de places offertes à la population susceptible d'y avoir recours est de 150 places pour 1 000 habitants au niveau régional. Ce taux atteint 173 places dans les Deux-Sèvres, 163 dans la Vienne, 149 en Charente et seulement 130 en Charente-Maritime.

Fin 2007, trois quarts des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées sont considérés comme dépendants au sens du Groupe Iso-Ressources (GIR 1 à 4).

Environ 1 600 places sont réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées dont à peine 400 places en accueil de jour.

L'hébergement coûte en moyenne 1 470 euros par mois s'il s'agit d'une place non habilitée à l'aide sociale, et 1 319 euros pour les places habilitées. Le tarif dépendance varie selon le degré de dépendance. Il atteint 483 euros pour les personnes fortement dépendantes.

En 2008, 11 % de la population âgée de 75 ans ou plus n'est pas desservie sur place en commerces ou services vitaux. En revanche, pour faire face au vieillissement de la population et favoriser le maintien à domicile, quasiment toutes les communes sont couvertes en services de soins infirmiers à domicile et le nombre de places augmente fortement (+ 37 % entre 2003 et 2007). La desserte de l'ensemble de la population en infirmiers libéraux est inférieure à la moyenne nationale.

### Définitions

Les structures d'hébergement pour personnes âgées regroupent les maisons de retraite, les logements-foyers, les unités de soins de longue durée, les établissements d'ébergement temporaire, les centres d'accueil de jour. La majorité de ces établissements accueillent des personnes âgées dépendantes et donc des personnes ayant besoin d'une surveillance médicale et paramédicale. Aussi, Depuis 2001, en application de la réforme de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, une nouvelle catégorie d'établissement est apparue : les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Dans ce tableau, les capacités des EHPAD comprennent l'ensemble des places installées dans les maisons de retraite, logements-foyers, USLD devenues EHPAD en ayant signé la convention tripartite avec leur conseil général et l'assurance maladie.

### AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources).

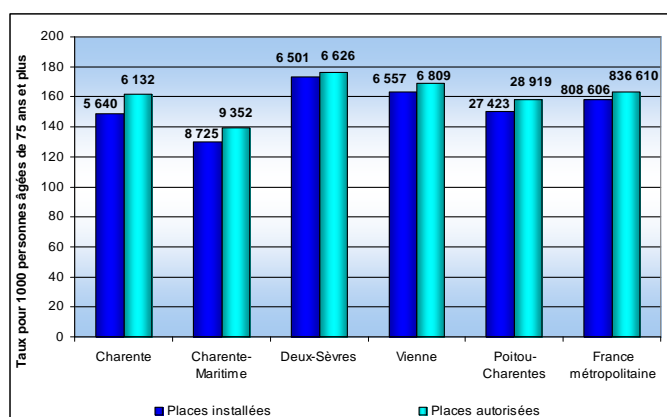
La grille AGGIR classe les personnes âgées en 6 niveaux de perte d'autonomie à partir d'une évaluation de leurs capacités à effectuer ou non les gestes de la vie quotidienne. Ces 6 niveaux, les Groupes Iso-Ressources (GIR), permettent de classer les personnes les plus dépendantes (GIR1, GIR2), aux moyennement dépendantes (GIR3, GIR4) aux peu, voire aux non dépendantes (GIR5, GIR6).

Les données ne concernent que le territoire du Poitou-Charentes ; quelques bassins de vie intègrent des communes extérieures à la région ; elles ne sont pas prises en compte ici. De même certaines communes de la région appartiennent à des bassins de vie extérieurs.

### Pour en savoir plus :

- "Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées", Etudes et résultats, n° 718, février 2010.
- "Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en Poitou-Charentes", com'stat, Drass Poitou-Charentes, n° 5, novembre 2009
- "Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007", Etudes et résultats, n° 699, août 2009
- "L'offre en établissements pour personnes âgées en 2007, Etudes et résultats", n° 689, mai 2009

### Taux d'équipement des établissements pour personnes âgées



Source : Finess 2010, Drass Poitou-Charentes

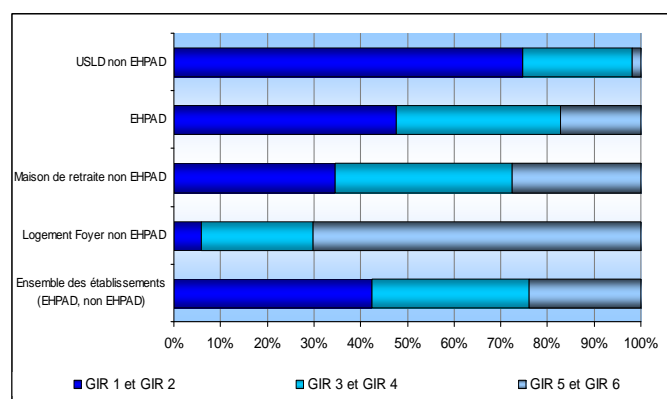
Champ : ensemble des établissements pour personnes âgées (EHPAD et établissements non EHPAD : maisons de retraite, logements-foyers, USLD, accueil temporaire).

### Note de lecture :

Note de lecture : En Poitou-Charentes, 27 423 places sont "installées" en hébergement complet, temporaire, en accueil de jour ou de nuit, 28 919 sont "autorisées".

Contrairement aux places "autorisées", les places "installées" ont fait l'objet d'un arrêté d'autorisation et sont ouvertes au public à la suite d'une visite de conformité.

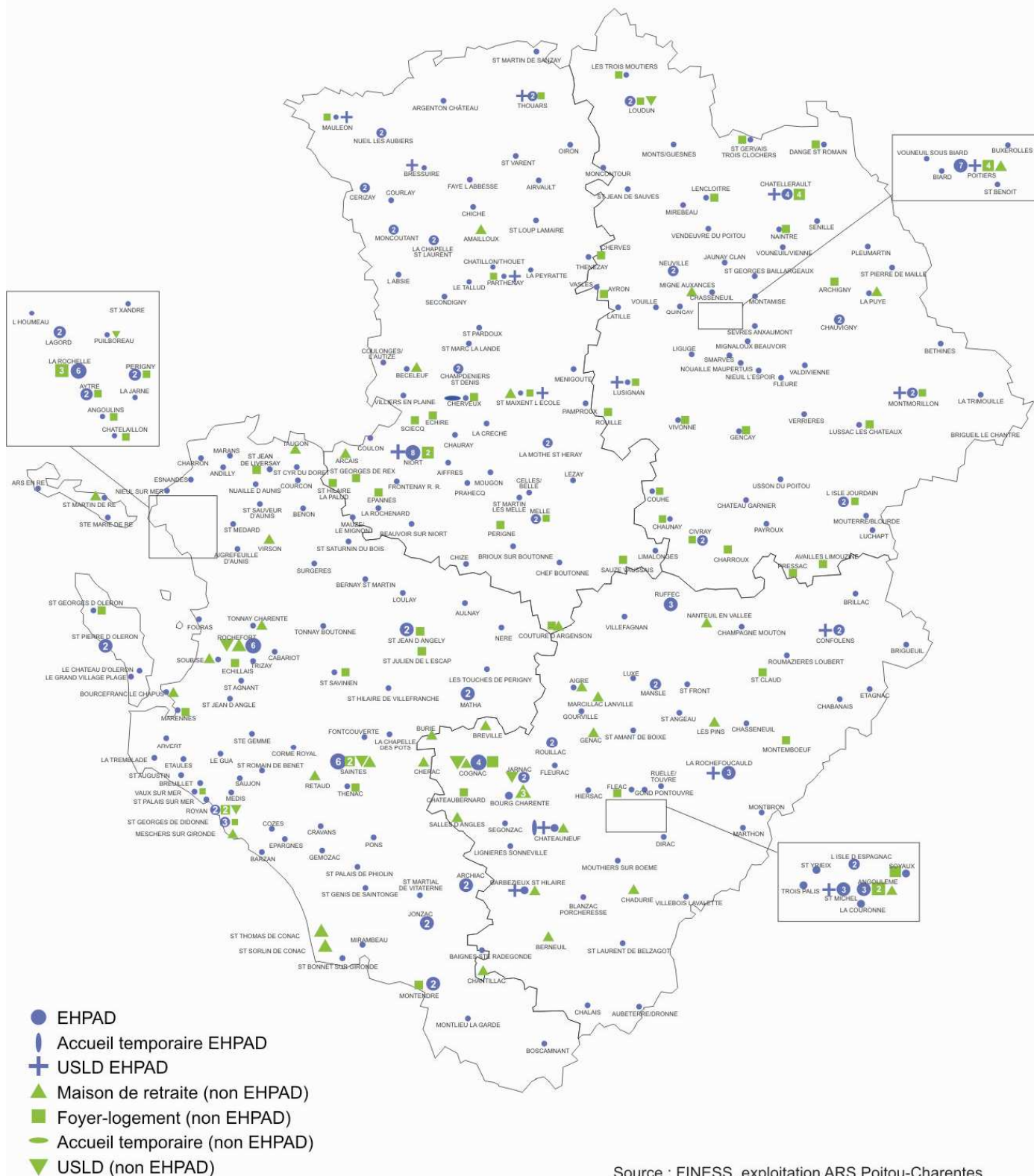
### Répartition des personnes âgées par GIR selon la catégorie d'établissement



Source : enquête EHPA 2007, Drass Poitou-Charentes.

# Les établissements pour personnes âgées

Au 1er février 2010



## II – L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES (2)

### Définitions

**L'accueil familial** est la possibilité pour une personne âgée ou une personne handicapée d'être hébergée, à titre payant dans une famille autre que la sienne. Il est de la compétence exclusive du conseil général qui délivre un agrément pour l'accueil de une à trois personnes au maximum.

Les personnes âgées qui ne veulent plus ou ne peuvent plus rester à leur domicile peuvent ainsi demeurer dans leur région habituelle et maintenir une vie de famille plus conviviale que dans les grandes structures.

### Les accueils de jour

Les accueils de jour sont des lieux de vie qui s'inscrivent pleinement dans une politique de soutien à domicile et d'aide aux aidants.

Il s'agit de structures non médicalisées qui accueillent les malades à la journée, une à plusieurs fois par semaine.

Ces structures sont autonomes ou rattachées à une structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, avec des locaux dédiés à cet accueil.

### Aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale en faveur des personnes âgées prend en charge une part des frais liés à un placement dans un établissement médico-social ou sanitaire (soins de longue durée), un accueil chez des particuliers ou une aide à domicile. Les départements gèrent plusieurs types de prestations dont l'aide sociale à l'hébergement (ASH) dans le cadre d'un accueil en établissement.

Nombre de personnes âgées accueillies par des particuliers en 2007

Charente	246
Charente Maritime	458
Deux Sèvres	33
Vienne	84
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>587</b>

Source : Conseils généraux

Les données ne concernent que le territoire du Poitou-Charentes. Quelques bassins de vie intègrent des communes extérieures à la région : elles ne sont pas prises en compte ici. De même, un certain nombre de communes de la région appartiennent à des bassins de vie extérieurs (bassins de vie de Coutras, Saint-Aigulin, Ribérac, Saint-Junien, Descartes, Richelieu).

Capacité des établissements d'hébergement pour personnes âgées en EHPAD ou non EHPAD

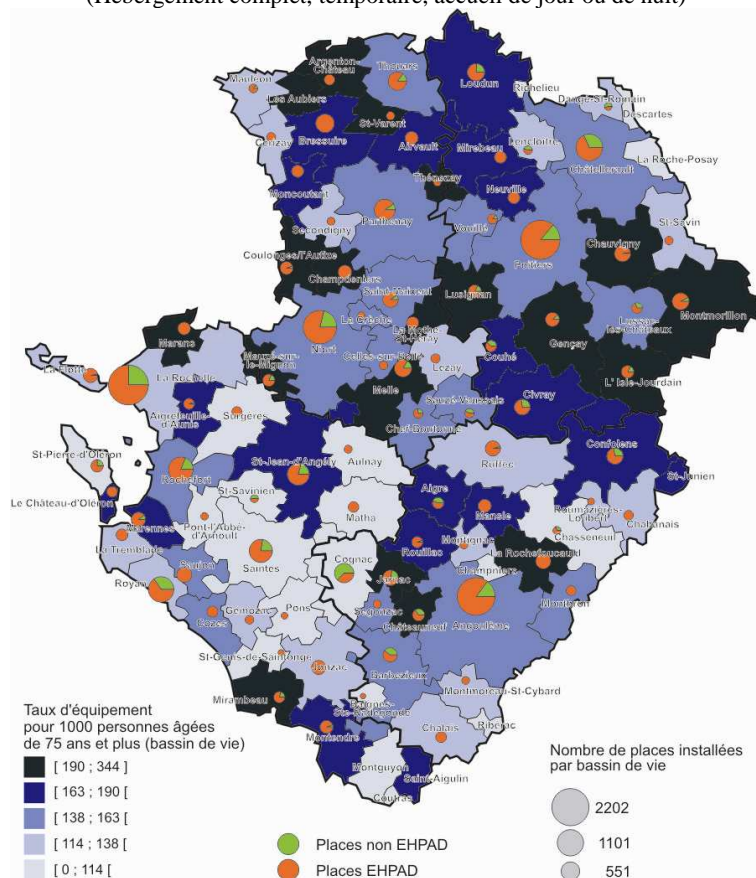
	EHPAD	NON EHPAD			Ensemble des établissements	
		Logement Foyer	Maison de retraite	USLD		Accueil Temporaire
Charente	4 641	480	435	84	0	<b>5 640</b>
Charente Maritime	7 177	1 120	191	237	0	<b>8 725</b>
Deux Sèvres	5 795	635	65	0	6	<b>6 495</b>
Vienne	5 307	1 196	24	30	0	<b>6 557</b>
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>22 920</b>	<b>3 431</b>	<b>715</b>	<b>351</b>	<b>6</b>	<b>27 423</b>

Champ : Poitou-Charentes, places installées en hébergement complet, temporaire, accueil de jour ou de nuit

Source : Drass Poitou-Charentes, Finess 2010

L'offre en établissement pour personnes âgées selon les bassins de vie

(Hébergement complet, temporaire, accueil de jour ou de nuit)



Poitou-Charentes : 150  
France métropolitaine : 158

Source : ARS Poitou-Charentes (FINESS 2010), Insee (RP 2006), Arctique

Places réservées aux personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées

	Accueil de jour		Accueil de nuit		Hébergement temporaire		Hébergement complet		Ensemble des places	
	P.I.	P.A.	P.I.	P.A.	P.I.	P.A.	P.I.	P.A.	P.I.	P.A.
Charente	48	71	-	-	9	16	22	154	79	241
Charente-Maritime	136	146	-	-	48	60	433	670	617	876
Deux-Sèvres	103	103	-	1	33	35	281	322	417	461
Vienne	75	92	-	-	30	41	367	469	472	602
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>362</b>	<b>412</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>152</b>	<b>1 103</b>	<b>1 615</b>	<b>1 585</b>	<b>2 180</b>

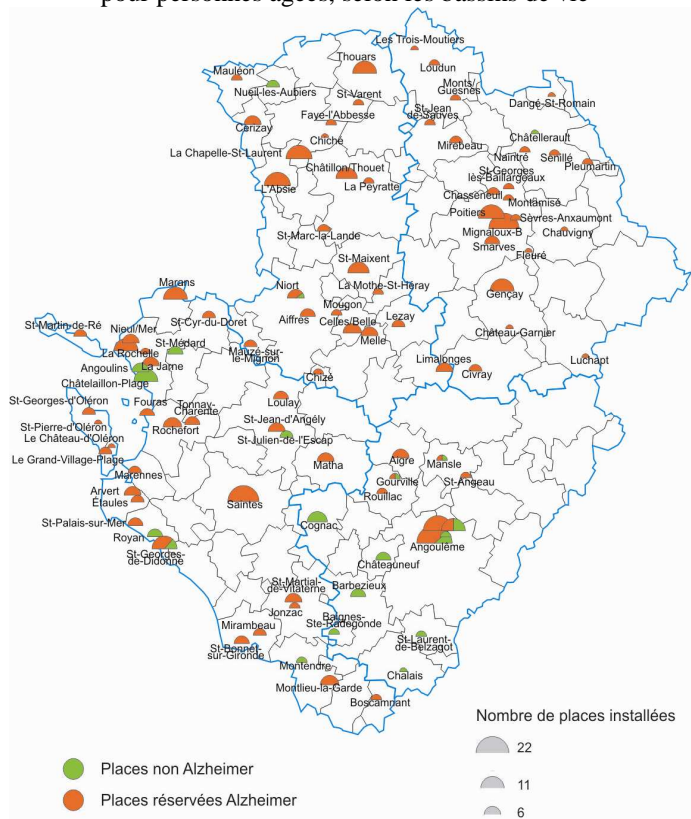
Source : FINISS 2010, exploitation DRASS Poitou-Charentes  
P.I. = places installées - P.A. = places autorisées

L'aide sociale à l'hébergement (en %)

	Part des établissements habilités* à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale (%)	Nombre de bénéficiaires de l'AS à l'hébergement pour 100 places en hébergement permanent ou temporaire
Charente	69	21
Charente-Maritime	42	17
Deux-Sèvres	74	16
Vienne	52	10
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>57</b>	<b>16</b>

\* l'habilitation peut être totale (pour 100 % des places) ou partielle

L'offre en accueil de jour dans les établissements pour personnes âgées, selon les bassins de vie



Source : ARS Poitou-Charentes (FINISS 2010), Insee (RP 2006), Arctique

L'aide personnalisée au logement (en %)

	Part des établissements bénéficiant d'une convention APL (%)	Nombre de bénéficiaires de l'APL pour 100 places en hébergement permanent ou temporaire
Charente	49	33
Charente-Maritime	38	26
Deux-Sèvres	48	29
Vienne	51	31
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>46</b>	<b>29</b>

Source : enquête EHPA 2007, Drees, Drass Poitou-Charentes

Tarif dépendance moyen mensuel

	EHPAD	NON EHPAD	ENSEMBLE
GIR 1-2	495	423	483
GIR 3-4	312	270	306
GIR 5-6	135	138	135

Source : enquête EHPA 2007, Drees, Drass Poitou-Charentes

Redevance mensuelle moyenne pour un F1 pour les places non habilitées à l'aide sociale (logement-foyer)

Charente	554 €
Charente-Maritime	475 €
Deux-Sèvres	614 €
Vienne	459 €
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>512 €</b>

Source : enquête EHPA2007 - Drees, Drass Poitou-Charentes

Tarif d'hébergement moyen selon le statut de l'établissement (par mois)

	Places habilitées à l'aide sociale				Places non habilitées à l'aide sociale			
	Etablissement public	Etablissement privé à but non lucratif	Etablissement privé à but lucratif	Ensemble des établissements	Etablissement public	Etablissement privé à but non lucratif	Etablissement privé à but lucratif	Ensemble des établissements
Charente	1 272 €	1 306 €	1 363 €	1 289 €	1 281 €	1 309 €	1 524 €	1 408 €
Charente-Maritime	1 384 €	1 813 €	1 427 €	1 467 €	1 305 €	1 379 €	1 657 €	1 544 €
Deux-Sèvres	1 241 €	1 441 €	1 328 €	1 278 €	1 203 €	1 320 €	1 764 €	1 367 €
Vienne	1 250 €	1 313 €	1 152 €	1 247 €	1 295 €	1 421 €	1 645 €	1 472 €
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>1 285 €</b>	<b>1 436 €</b>	<b>1 295 €</b>	<b>1 319 €</b>	<b>1 267 €</b>	<b>1 369 €</b>	<b>1 636 €</b>	<b>1 470 €</b>

Source : enquête EHPA2007 - Drees, Drass Poitou-Charentes

## II – L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES (3)

### Définitions

#### Les centres locaux d'information et de coordination gérontologique

Sous le label CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) sont installés des guichets d'accueil, de conseil, d'orientation des personnes âgées et de prise en charge des situations complexes qu'elles peuvent rencontrer. Ces structures se situent dans une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de la mise en réseau entre les professionnels notamment les professions de santé, d'accompagnement à domicile et de l'aménagement de l'habitat, et les acteurs locaux.

Les CLIC sont des services sociaux et médico-sociaux visés au 11° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

La région Poitou-Charentes comporte 28 zones d'intervention. 33 communes ne sont pas desservies.

#### Hospitalisation à domicile (HAD)

L'hospitalisation à domicile qualifie l'activité des unités et services qui assure un suivi de soins et de traitements à domicile à des personnes ayant le plus souvent séjourné à l'hôpital, mais dont l'état ne nécessite plus cette infrastructure.

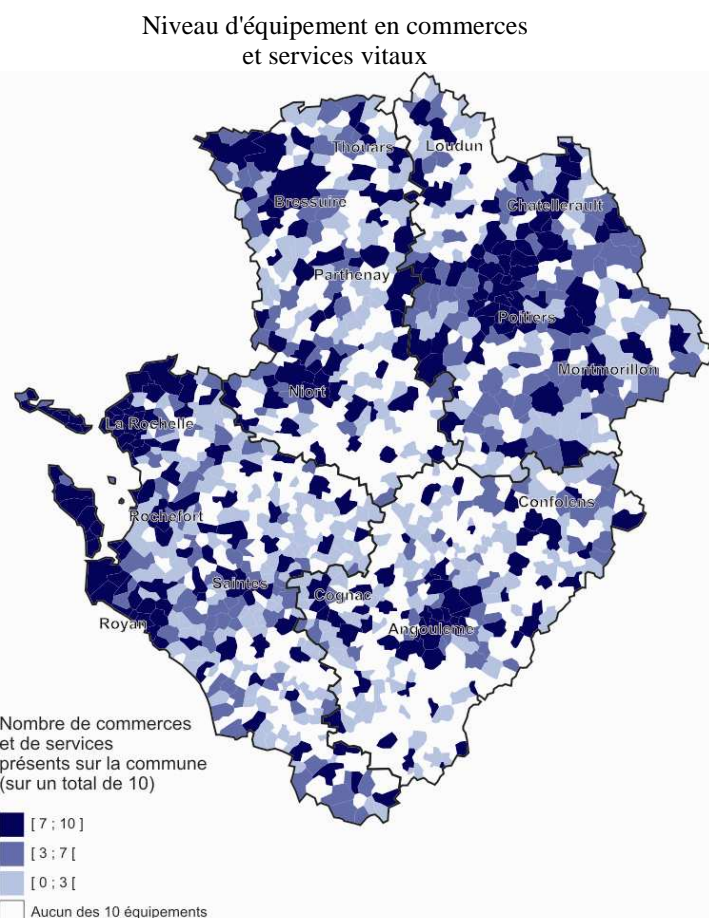
L'hospitalisation à domicile est une structure de soins intermédiaire entre les établissements hospitaliers et les diverses formes de soins ambulatoires.

Elle vise à éviter, en maintenant le malade dans son cadre de vie habituel, le placement en milieu hospitalier.

#### Les réseaux gérontologiques

Les réseaux de santé gérontologique ont pour objectif principal de faciliter le maintien à domicile en coordonnant tous les acteurs médicaux, sociaux, médico-sociaux, paramédicaux, issus de l'hôpital ou de la ville.

Les réseaux de santé assurent une prise en charge et un suivi individualisé des patients qui leur sont confiés. Ils assurent aussi le lien entre les structures et les professionnels qui concourent à la prise en charge des personnes âgées fragiles.



Les 10 équipements retenus sont les suivants :

- hypermarché ou supermarché ou supérette ou épicerie
- boulangerie
- boucherie charcuterie
- librairie papeterie
- pharmacie
- médecin généraliste
- chirurgien dentiste
- masseur Kinésithérapeute
- infirmier
- bureau de poste ou banque

Niveau d'équipement des communes de la région Poitou-Charentes

	Aucun équipement		1 à 3 équipements		4 à 9 équipements		Les 10 équipements	
	Part des communes non équipées (en %)	Part de la population âgée de 75 ans non desservie sur place (en %)	Part des communes équipées (en %)	Part de la population âgée de 75 ans et plus desservie sur place (en %)	Part des communes équipées (en %)	Part de la population âgée de 75 ans et plus desservie sur place (en %)	Part des communes équipées (en %)	Part de la population âgée de 75 ans et plus desservie sur place (en %)
Charente	55	18	24	15	15	26	5	42
Charente-Maritime	37	8	33	12	20	20	10	60
Deux-Sèvres	50	14	25	13	17	23	8	51
Vienne	35	8	28	11	29	31	8	49
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>52</b>

Source : Insee, RP2006, BPE 2008.



## II – L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DES SERVICES (4)

### Définitions

#### Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les services de soins infirmiers à domicile sont des services sociaux et médico-sociaux au sens du code de l'action sociale et médico-sociale. Ils assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

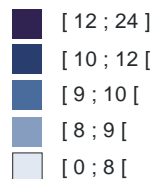
Les services de soins infirmiers à domicile ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes, notamment en prévenant, ou différant, l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement et en raccourcissant certains séjours hospitaliers. Ils interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Les SSIAD interviennent sur des zones dont le découpage ne correspond pas nécessairement aux bassins de vie. A partir du nombre de places autorisées pour chaque zone, le nombre de places par commune a été estimé à partir d'un coefficient de pondération. Celui-ci correspond à la population âgée de 75 ans de chaque commune rapportée à la population âgée de cette même tranche d'âge de la zone d'intervention. Ainsi le nombre de places SSIAD autorisées a été estimé selon les bassins de vie.

Les données ne concernent que le territoire du Poitou-Charentes. Quelques bassins de vie intègrent des communes extérieures à la région : elles ne sont pas prises en compte ici.

De même, un certain nombre de communes de la région appartiennent à des bassins de vie extérieurs (bassins de vie de Coutras, Saint-Aigulin, Ribérac, Saint-Junien, Descartes, Richelieu).

Nombre de généralistes  
Pour 10 000 habitants  
(bassins de vie)

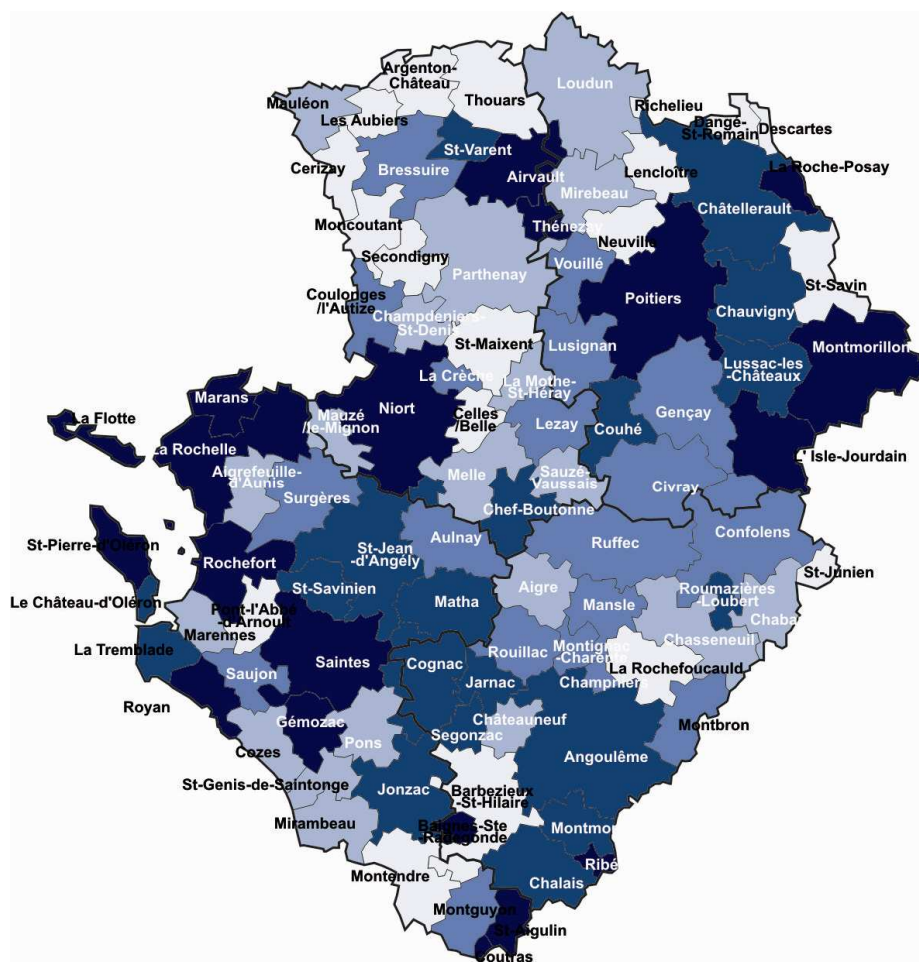


Moyenne régionale :  
11 généralistes libéraux pour 10 000  
habitants

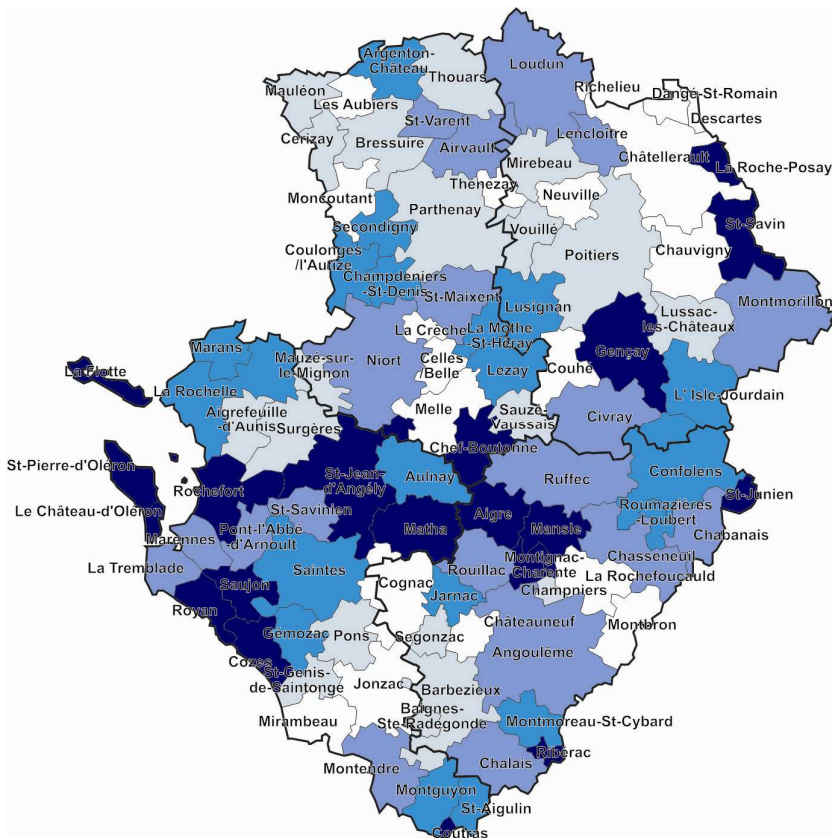
Moyenne nationale :  
11 généralistes libéraux pour 10 000  
habitants

Source : Adeli 1<sup>er</sup> janvier 2009, Insee RP  
2007, Arctique

Les médecins généralistes libéraux en Poitou-Charentes  
Densité des bassins de vie



### Les infirmiers libéraux en Poitou-Charentes Densité des bassins de vie



Les données ne concernent que le territoire du Poitou-Charentes. Quelques bassins de vie intègrent des communes extérieures à la région : elles ne sont pas prises en compte ici.

De même, un certain nombre de communes de la région appartiennent à des bassins de vie extérieurs (bassins de vie de Coutras, Saint-Aigulin, Ribérac, Saint-Junien, Descartes, Richelieu).

Nombre d'infirmières libérales pour 10 000 habitants (bassins de vie)

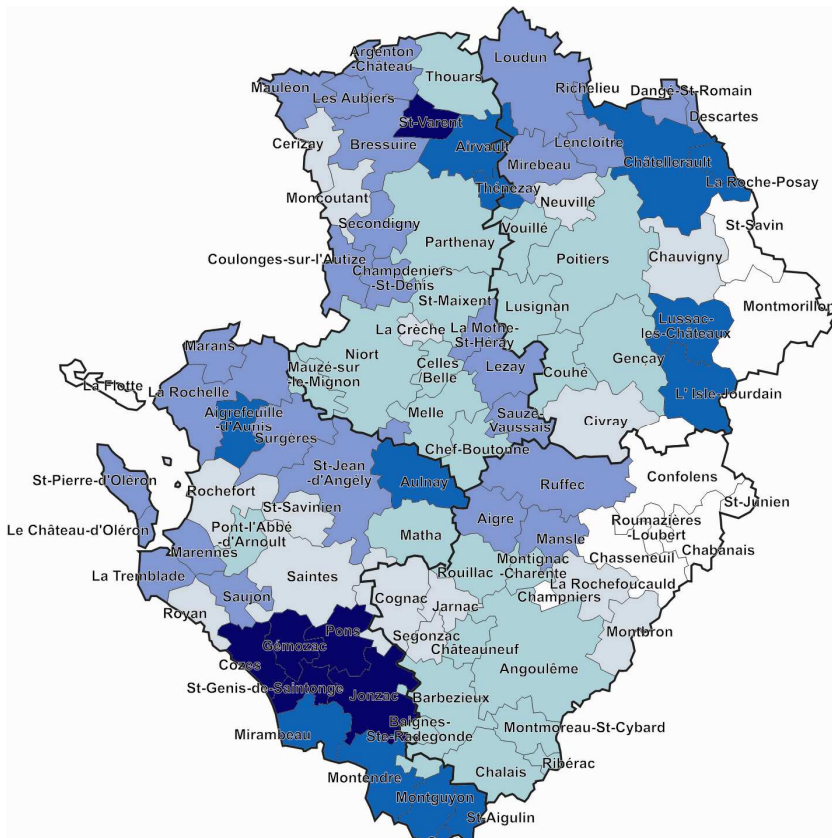
- [ 13 ; 35 ]
- [ 11 ; 13 ]
- [ 8 ; 11 ]
- [ 7 ; 8 ]
- [ 0 ; 7 ]

Moyenne régionale : 9,6 pour 10 000 habitants

Moyenne nationale : 11,9 pour 10 000 habitants

Sources : ADELI 1<sup>er</sup> janvier 2009, Insee RP 2007, Artique

### Taux d'équipement SSIAD selon les bassins de vie



Nombre de places autorisées en SSIAD pour 10 000 PA de 75 ans et plus (bassins de vie)

- [ 290 ; 710 ]
- [ 256 ; 290 ]
- [ 200 ; 256 ]
- [ 177 ; 200 ]
- [ 156 ; 177 ]
- [ 0 ; 156 ]

Moyenne régionale : 204 places pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus

Source : DDASS/DRASS janvier 2010, Insee RP 2006, Artique

### III – LA POPULATION BENEFICIAIRE D'INTERVENTIONS (1)

Fin 2008, 42 400 personnes bénéficient de l'aide sociale départementale aux personnes âgées, dont 9 personnes sur 10 au titre de la dépendance.

La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) touchent à peine 1000 personnes. L'APA concerne à elle seule 36 600 personnes soit un peu plus de 8 % des 60 ans ou plus.

Dans la région, 58 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile ; la part s'élève à 65 % en Charente-Maritime, département où le taux d'équipement en places d'hébergement est relativement faible. La majorité des bénéficiaires de l'APA en établissement sont fortement dépendants et classés selon la grille AGGIR en GIR 1 ou 2 (56 %) ; à domicile, un allocataire sur 5 est évalué en GIR 1 ou 2. Au niveau régional, la progression des allocataires de l'APA marque le pas contrairement à l'échelon métropolitain après 4 années d'augmentation des effectifs. En Charente-Maritime et dans la Vienne, la croissance est plus modérée mais se poursuit en 2008. Dans les Deux-Sèvres, le nombre d'allocataires diminue en 2008 après 3 années de hausse des effectifs.

Pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, la consommation des soins en consultations ou visites par un médecin généraliste libéral, médicaments, transports sanitaires, séances de masso-kinésithérapie représente respectivement 15 à 21 % des dépenses. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part de la population de cette même tranche d'âge (11 %), l'état de santé des personnes âgées nécessitant un suivi et des soins réguliers. Enfin 42 % des dépenses en soins infirmiers sont consacrées aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Les visites régulières, le renouvellement des médicaments, les actes infirmiers ou de masso-kinésithérapie en séries font que le coût moyen des consultations ou prescriptions médicales est plus élevé pour les personnes de cette tranche d'âge.

Environ 63 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont été vaccinées contre la grippe en 2008. Cette proportion atteint 71 % pour les 85 ans ou plus.

#### Définitions

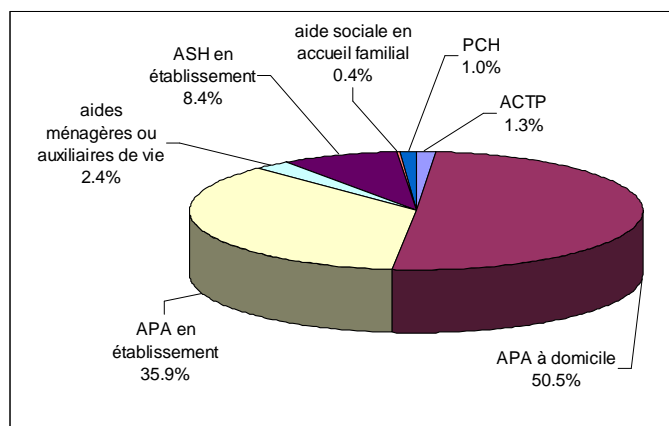
##### Les bénéficiaires de l'aide sociale

L'aide sociale relève de la compétence des conseils généraux. L'aide sociale en faveur des personnes âgées prend en charge une part des frais liés à un placement dans un établissement médico-social ou sanitaire (soins de longue durée), un accueil chez des particuliers ou une aide à domicile. Les départements gèrent : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale à l'hébergement (ASH) dans le cadre d'un accueil en établissement, la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et l'aide ménagère départementale pour les personnes âgées et handicapées.

L'attribution de l'APA, créée par la loi du 20 juillet 2001 et modifiée par la loi du 31 mars 2003, n'est pas soumise à conditions de ressources ; en revanche, ces dernières sont prises en compte pour déterminer le montant de l'APA pris en charge par le département. Cette prestation est attribuée sous conditions de résidence (stable et régulière), d'âge (60 ans et plus) et de perte d'autonomie évaluée à partir de la grille nationale AGGIR.

Les personnes bénéficiant déjà de l'ACTP peuvent choisir d'en conserver le bénéfice à chaque demande de renouvellement. Mais l'ACTP et la PCH ne peuvent se cumuler, et lorsque le demandeur a opté pour la PCH, son choix devient définitif.

Répartition des bénéficiaires des aides sociales aux personnes âgées de 60 ans et plus à domicile ou en établissement



Source : DREES, enquête aide sociale 2008 auprès des Conseils Généraux  
Champ : Poitou-Charentes, effectif au 31 décembre 2008

#### Pour en savoir plus :

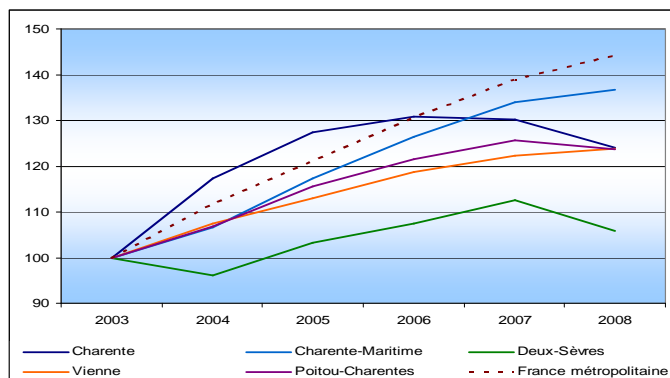
- Les dépenses d'aide sociale départementale en 2008, Document de travail, série statistiques, Drees, n° 143, avril 2010
- Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2008, Document de travail, série statistiques, Drees, n° 140, décembre 2009
- Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2008, Etudes et résultats, Drees, n° 700, août 2009.

## Nombre de bénéficiaires de l'APA

	A domicile	En établissement	Ensemble	Part des bénéficiaires de l'APA à domicile
Charente	5 089	3 610	8 699	59
Charente Maritime	8 326	4 460	12 786	65
Deux Sèvres	3 709	3 611	7 320	51
Vienne	4 283	3 547	7 830	55
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>21 407</b>	<b>15 228</b>	<b>36 635</b>	<b>58</b>
France métro.	689 000	426 000	1 115 000	62

Source : Drees, Drass, enquête auprès des Conseils généraux au 31 décembre 2008.

## Évolution des bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement entre 2003 et 2008 (base 100 en 2003)



Source : Drees, Drass, enquête auprès des conseils généraux.

## Montant mensuel moyen de l'APA par bénéficiaire à domicile (en euros)

	Part du conseil général	Part moyenne pour l'ensemble des bénéficiaires	Montant moyen total	Part des seuls bénéficiaires devant acquitter un ticket modérateur
Charente	424	61	485	88
Charente-Maritime	424	106	530	88
Deux-Sèvres	412	94	506	125
Vienne	380	56	436	74

Source : enquête trimestrielle de la Drees auprès des conseils généraux, calculs Drees sur données brutes non redressées, septembre 2009.

## Montant mensuel moyen de l'APA par bénéficiaire en EHPA (personnes vivant en établissement sous dotation globale et hors dotation globale) (en euros)

	Montant payé par conseil général	Part des bénéficiaires	Montant moyen total
Charente	318	151	469
Charente-Maritime	295	155	450
Deux-Sèvres	336	86	422
Vienne	205	98	303

Source : enquête trimestrielle de la Drees auprès des conseils généraux, calculs Drees sur données brutes non redressées, septembre 2009.

## Répartition des bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance de la personne (en %)

	GIR 1-2	GIR 3-4	Ensemble
<b>En établissement</b>			
Charente	59.3	40.7	100.0
Charente-Maritime	57.7	42.3	100.0
Deux-Sèvres	52.3	47.7	100.0
Vienne	52.3	47.7	100.0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>55.6</b>	<b>44.4</b>	<b>100.0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>59.0</b>	<b>41.0</b>	<b>100.0</b>
<b>A domicile</b>			
Charente	22.0	78.0	100.0
Charente-Maritime	22.1	77.9	100.0
Deux-Sèvres	19.7	80.3	100.0
Vienne	17.6	82.4	100.0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>20.7</b>	<b>79.3</b>	<b>100.0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>21.0</b>	<b>79.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Ensemble</b>			
Charente	37.5	62.5	100.0
Charente-Maritime	34.5	65.5	100.0
Deux-Sèvres	35.8	64.2	100.0
Vienne	33.3	66.7	100.0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>35.2</b>	<b>64.8</b>	<b>100.0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>35.0</b>	<b>65.0</b>	<b>100.0</b>

Source : Drees/Drass, enquête auprès des Conseils généraux au 31 décembre 2008

## Part des bénéficiaires de l'APA à domicile selon la tranche d'âge (en %)

	60-74 ans	75 - 84 ans	85 ans et plus	Ensemble des bénéficiaires
Charente	12	43	45	100
Charente Maritime	13	42	45	100
Deux Sèvres	13	46	41	100
Vienne	12	41	47	100
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>12</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>100</b>

Source : Drees, Drass, enquête auprès des CG au 31 décembre 2008.

## Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile pour 1000 personnes âgées de :

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et plus	Ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus
Charente	4	11	21	52	197	59
Charente-Maritime	4	9	20	49	176	52
Deux-Sèvres	3	9	17	42	149	44
Vienne	4	8	17	42	153	46
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>47</b>	<b>170</b>	<b>51</b>
France métropolitaine	4	9	20	44	148	44

Source : Drees, Drass, enquête auprès des conseils généraux, Insee RP2006, au 31 décembre 2008, population vivant en ménages ordinaires.

## III – LA POPULATION BENEFICIAIRE D'INTERVENTIONS (2) (santé, consommation de soins)

Montant moyen des dépenses en consultations ou prescriptions médicales par bénéficiaire selon l'âge sur 6 mois

	Personnes âgées de moins de 75 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus	Ensemble de la population
Consultation ou visite par un médecin généraliste	65 €	126 €	70 €
Prescription de soins infirmiers	123 €	368 €	170 €
Prescription d'un acte de masso-kinésithérapie	252 €	456 €	278 €
Prescription de médicaments	228 €	585 €	256 €
Prescription de transport	541 €	320 €	478 €

Source : Sniir-am  
Champ : Poitou-Charentes, 1<sup>er</sup> semestre 2009

Répartition des dépenses selon l'âge du patient (en %)

	Personnes âgées de moins de 75 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus	Ensemble de la population
Consultation ou visite par un médecin généraliste	85	15	100
Prescription de soins infirmiers	58	42	100
Prescription d'un acte de masso-kinésithérapie	79	21	100
Prescription de médicaments	82	18	100
Prescription de transport	81	19	100

Source : Sniir-am  
Champ : Poitou-Charentes, 1<sup>er</sup> semestre 2009

Taux de vaccination contre la grippe pour les personnes de 65 ans et plus en 2007 et en 2008

	2007	2008
65-69 ans	52.9%	52.1%
70-74 ans	63.2%	61.3%
75-79 ans	67.6%	65.9%
80-84 ans	71.5%	70.5%
85 ans et plus	68.6%	71.4%
Ensemble des personnes âgées	64.1%	63.3%

Source : "bases de données Régime Général, Mutualité Sociale Agricole et Régime Social des Indépendants".

Taux de vaccination contre la grippe pour les personnes de 65 ans et plus en 2008

	Homme	Femme	Total
Charente	66.1%	63.3%	64.4%
Charente-Maritime	66.9%	63.7%	65.0%
Deux-Sèvres	63.4%	58.9%	60.8%
Vienne	63.5%	60.4%	61.7%
Poitou-Charentes	65.3%	62.0%	63.3%

Ce dossier a été réalisé à la  
Cellule "Observation, Statistiques, Analyses"  
de l'ARS Poitou-Charentes, par Sylvie Merlière.

Il est le fruit de réflexions conduites en partenariat lors de la commission thématique "Prise en charge de la dépendance des personnes âgées" dans le cadre de PROSPEC (plate-forme régionale de l'observation sociale et médico sociale en Poitou et Charentes).

La commission thématique "Prise en charge de la dépendance des personnes âgées" est composée de :

- Mireille Moscati (Forimpart) animatrice de Prospec
- Didier Coudrin et Ludovic Jean (Conseil général de la Charente-Maritime)
- Stéphanie Bon (Conseil général de la Charente)
- Laurent Diaz (Insee)
- Anne Delafosse, Karl Fleurisson, Sylvie Merlière (ARS), Virginie Spinnato (DRJSCS)



Pour toutes informations :

A.R.S. Poitou-Charentes  
Cellule Observation, Statistiques, Analyses (COSA)  
4, rue Micheline Ostermeyer - B. P. 20570 - 86021 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05.49.42.30.67  
Email : ars-pch-statistiques@ars.sante.fr

Ce document est téléchargeable sur :  
<http://www.ars.sante.fr/Etudes-et-publications.84721.0.html>  
<http://www.prospec-web.net/>

Directeur de publication : François-Emmanuel BLANC  
Maquettiste : Aline Proux  
Imprimeur : RBS86  
Dépôt légal 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 - N° ISSN : 2100-2444